



Communiqué de presse

Date

15 décembre 2014

La COMCO fait descendre les commissions d'interchange

Berne, 15.12.2014 – La COMCO met un terme à son enquête sur le marché des cartes de crédit par un accord amiable. Cet accord prévoit une réduction de la commission d'interchange moyenne à 0.44% (actuellement de 0.95%) pour les cartes de crédit MasterCard et Visa.

Toutes les parties impliquées dans l'enquête ont signé l'accord amiable avec la COMCO. Ces dernières sont d'une part les entreprises qui émettent des cartes de crédits (ci-après Issuers) et, d'autre part, les entreprises qui s'occupent de recruter des commerçants pour l'acceptation de cartes de crédits et qui concluent avec eux des contrats spécifiques (ci-après Acquirers). La réduction concerne la commission d'interchange applicable en Suisse. Il s'agit de la commission versée par l'Acqureur à l'Issueur au moment où un achat est fait au moyen d'une carte de crédit suisse auprès d'un commerçant suisse.

Comme en 2005, la COMCO est arrivée à la conclusion que ces commissions d'interchange constituent un accord cartellaire dans la mesure où elles sont fixées en commun et mises en œuvre par les acteurs du marché. La COMCO part cependant du principe que ces accords peuvent être justifiés, si ces commissions d'interchange sont fixées à un niveau où le moyen de paiement utilisé par le client (cash ou carte de crédit) ne joue plus aucun rôle pour le commerçant.

La baisse des commissions d'interchange va intervenir en deux étapes : une première baisse à 0,7% le 1^{er} août 2015 et une seconde baisse à 0.44% le 1^{er} août 2017. En comparaison avec la situation actuelle, le marché devrait pouvoir économiser 50 à 60 mio par année.

Les cartes de débit, particulièrement le système Maestro qui continue de fonctionner sans commission d'interchange, ne font pas l'objet de la procédure et de l'accord amiable.

Les entreprises suivantes ont conclu l'accord amiable avec la COMCO : du côté des Issuers: BonusCard.ch, Cembra Money Bank, Cornèr Banca, Credit Suisse, PostFinance, UBS et Visa. Du côté des Acquirers, il s'agit de Aduno, B+S Cart Service, ConCardis et SIX Payment Services. Les deux entreprises de cartes de crédit Visa et MasterCard de même que les commerçants, représentés par l'Association pour les paiements électroniques (VEZ),

étaient impliquées dans la procédure et ont pu apporter leur prise de position. Elles ne sont néanmoins pas parties à l'accord amiable.

Contact/Questions:

Prof. Dr Vincent Martenet	058 464 96 72	vincent.martenet@comco.admin.ch
Président	079 506 73 87	

Dr Rafael Corazza	058 462 20 41	rafael.corazza@comco.admin.ch
Directeur	079 652 49 57	

Dr Olivier Schaller	058 462 21 23	olivier.schaller@comco.admin.ch
Vice-directeur	079 703 80 07	

Une conférence de presse aura lieu à 09h00 dans la salle des médias du Palais fédéral à Berne.